

VŒUX DU SNEP-FSU

VŒU N°1

Déposé à l'issue des débats sur le rapport général

Motifs : Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU fait la demande d'un « geste » envers tous les LP de façon à impulser une dynamique qui semble se confirmer sur les 3 dernières années (le taux de pénétration en LP est passé de 14.96% en 2013 à 15.10% en 2014 et 15.29% en 2015). Nous proposons donc que le CA fasse la proposition dans le budget prévisionnel 2017 des 2 possibilités suivantes:

Vœu :

1^{ère} proposition : « Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors des LP de l'éducation prioritaire où la mesure de division par 2 du coût du contrat reste la même, est ramené de 18 à 16. Le CA demande que cette décision soit assortie d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la baisse des recettes que subirait l'UNSS».

2^{ème} proposition : « Le coût du contrat licences pour tous les LP, à l'instar de celui des LP de l'éducation prioritaire depuis 2015, est divisé par deux. Le CA demande que cette décision soit assortie d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la baisse des recettes que subirait l'UNSS».

Ce vœu n'a pas été soumis au vote mais nous avons obtenu le coût de ces mesures (baisse d'entrée au niveau des recettes) :

1^{ère} proposition = 82 000€ // 2^{ème} proposition = 322 000€

Nous avons insisté sur la nécessité pour les AS de LP d'avoir un souffle financier pour organiser des déplacements et générer ainsi de l'activité.

Le représentant de la Ministre s'est engagé à ce que ces propositions, ou d'autres sous une autre forme, soient étudiées dans la proposition de budget 2017.

VŒU N°2

Déposé au moment des questions sportives

Vœu ARTS DU CIRQUE :

« En 2016, 20 ans après l'introduction des Activités Artistiques dans les programmes, la danse et les arts du cirque ont toute leur place en EPS et à l'UNSS. Sous l'égide du Ministère de la Culture et non du Ministère des Sports, ces pratiques artistiques sont par essence étrangères à un modèle sportif compétitif.

Le SNEP-FSU demande au CA de considérer cette différence fondamentale et de créer, dans l'UNSS et son règlement fédéral à côté du champ "Sport", un champ "Art" au sein duquel les pratiques « Danse chorégraphiée » et « Arts du cirque » seraient référencées dans des fiches « ART ».

Nous demandons que la finalité nationale actuelle sous forme d'un Championnat de France laisse place à des festivals non compétitifs, organisés selon un format non imposé du national au district».

Ce vœu n'a pas été soumis au vote. Il a été l'occasion pour la Direction nationale de l'UNSS de préciser que les discussions devaient se poursuivre et que cette question pourrait être remise à l'ODJ de la prochaine AG de l'UNSS, laissant ainsi le temps à la Commission Mixte Nationale, non encore constituée, de travailler.